

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 AVRIL 2018 – 20h30

L'an deux mil dix huit, le 5 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. BOUVET Stéphane, Maire.

Présents : BOUVET Stéphane, MOGENIER Guillaume, DEFFAYET Catherine, COUDURIER Patrick, SCURI Nicolas, POPPE Georges, MONET Vincent, DEFFAYET Sébastien, ABRAHAM Guy

Représentés : BOUVET Benoit (Pouvoir à BOUVET Stéphane), DENAMBRIDE François-Marie (Pouvoir à DEFFAYET Catherine), REZETTE Estelle (Pouvoir à MONET Vincent)

Excusées : DEFFAYET Laurence, ROSET Jocelyne

M. COUDURIER Patrick a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES GENERALES

- 1.1 Communication des décisions du Maire
- 1.2 Jardins familiaux de l'Abbaye – Convention de mise à disposition et règlement
- 1.3 Modalités de fonctionnement des parkings du Fer à Cheval

2. COMPTABILITE - FINANCES

- 2.1 Vote du compte administratif 2017 – Budget Général – Budget annexe Forêt et Budget annexe Presse et des comptes de gestion : Budget Général – Budget annexe Forêt et Budget annexe Presse
- 2.2 Affectation des résultats
- 2.3 Vote des taux d'imposition
- 2.4 Vote des budgets 2018 : Budget Général – Budget annexe Forêt et Budget annexe Presse
- 2.5 Travaux et demandes de subvention

3. PERSONNEL

- 3.1 Création des postes saisonniers – Eté 2018

4. QUESTIONS DIVERSES

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

COMPTE RENDU

L'appel est fait.
Les pouvoirs sont prononcés.

1. AFFAIRES GENERALES

1.1 Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu des délégations d'attribution du Conseil Municipal

Il appartient au Maire de donner communication des décisions prises en vertu des délégations conférées par le conseil municipal :

DM2018_06	Mise à disposition de terrains au bénéfice de l'association « trial 4x4 » aux fins - d'aménager, sur les terrains propriétés de la commune, des parcours trial d'évolution nécessaires à la manifestation trial des cascades organisée les 2 et 3 juin 2018 - de circuler avec des véhicules 4x4 sur ces mêmes terrains lors de la manifestation.
DM2018_07	De renouveler l'adhésion pour 2018 aux associations suivantes : <ul style="list-style-type: none">• L'Association des Maires (315,60 €/an)• Association Nationale des Elus de la Montagne (320,61 €/an)• Animaux Secours (791,00 €/an)• Les Plus Beaux Villages de France (2 679,00 €/an)

Le conseil municipal prend note de ces décisions du Maire.

1.2 Jardins familiaux de l'abbaye – Convention et règlement

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose, à l'arrière de l'abbaye, de terrains dédiés à la culture de jardins potagers.

Il est de coutume de mettre à disposition ces terrains aux habitants qui sont intéressés par la culture d'une parcelle de terre.

Suite au départ de plusieurs occupants il est nécessaire de réattribuer les parcelles. A cette occasion, il est proposé de définir des nouvelles règles d'utilisation des biens mis à disposition. Un projet de convention et de règlement sont joints à la présente notice.

Si la convention a pour vocation d'engager l'occupant et la commune entre eux, le règlement intérieur a principalement pour objectif de rappeler des règles de savoir vivre et de respect entre les usagers. Il indique également la notion de critères prioritaires d'attribution.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention et de règlement et précise que les usagers actuels des jardins seront convoqués afin de valider la répartition actuelle des parcelles et leur faire signer la convention.

Une commission d'attribution des parcelles disponibles pourra ensuite avoir lieu pour répondre aux demandes en attente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A LA MAJORITE (1 abstention ABRAHAM Guy),

- **VALIDE** le contenu des conventions (Annexe 1 à la présente délibération), et règlement (Annexe 2 à la présente délibération), proposés,
- **CHARGE** la commission vie locale de la gestion de ce dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions.
- **CHARGE** la commission vie locale de la gestion de ce dossier,

1.3 Modalités de fonctionnement des parkings du Fer à Cheval

Monsieur le Maire rappelle que la gestion du site naturel du Fer à Cheval et des parkings associés incombe à la Commune.

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer notamment, les conditions règlementaires d'accès au site, aux zones de stationnement ainsi que les tarifs appliqués.

Concernant l'accès au site du Fer à Cheval, Monsieur le Maire rappelle les modalités de fonctionnement de la saison précédente et précise que le stationnement sur les parkings du Fer à Cheval était payant, sept jours sur sept, sur la période du 06 mai 2017 au 17 septembre 2017,

Monsieur le Maire dresse un bilan sur les 3 dernières années, et donne communication de la proposition de la commission Finances pour les conditions 2018, à savoir,

	2015	2016	2017	Proposition 2018
Fréquence et période d'ouverture	7 j / 7 du 6 juin au 30 août + trois week-ends suivants de septembre (5/6 – 12/13 et 19/20)	7 j / 7 du 13 mai au 31 août (volonté initiale d'ouverture au 1 ^{er} mai repoussée au 13/05 faute d'agents disponibles)	7 j / 7 du 06 mai au 17 septembre	7 j / 7 du 05 mai au 23 septembre <i>Suppression de la zone de stationnement de Nambride</i>
Tarifs	Moto : 2 € Véhicule léger : 4 € Abonnement : 7 € Camping-car : 8 € Car : 11 € Contribution forfaitaire Camping- car : 15 €	<i>(idem 2015)</i> Moto : 2 € Véhicule léger : 4 € Abonnement : 7 € Camping-car : 8 € Car : 11 € Contribution forfaitaire Camping- car : 15 €	<i>(idem 2015 et 2016)</i> Moto : 2 € Véhicule léger : 4 € Abonnement : 7 € Camping-car : 8 € Car : 11 € Contribution forfaitaire Camping- car : 15 €	Moto : 3 € Véhicule léger : 5 € Abonnement : 10 € Camping-car : 10 € Car : 20 €

Pour 2018, la commission finances a proposé les tarifs ci-dessous,

- ◆ Voiture 5,00 €
- ◆ Moto 3,00 €
- ◆ Car 20,00 €
- ◆ Camping-car 10,00 €
- ◆ Abonnement 10,00 €

La contribution forfaitaire camping-car (Stationnement 1 nuit sur le parking) : 15,00 € serait supprimée.

La mise en œuvre du stationnement payant se ferait à compter du 05 mai 2018 et jusqu'au 23 septembre 2018.

Monsieur le Maire rappelle que de nombreux travaux de remise en état naturel du site, des cheminements nouveaux, des opérations d'entretien, etc. ont pu être financés grâce à la contribution des visiteurs. De même plusieurs aménagements (tables, fontaine, table d'orientation) ont été installés grâce à ces fonds.

Sur le plan de l'accueil des agents sont affectés au site et recrutés pour la saison estivale.

Ces agents ont pour mission d'accueillir et de renseigner les visiteurs, de procéder à l'encaissement des droits de stationnement, d'assurer le bon entretien du site et des installations publiques notamment des toilettes, des parkings et de leurs abords.

Ces agents sont recrutés en nombre défini par la collectivité.

Les années précédentes 4 agents étaient dédiés à ces missions avec des démarrages effectifs de contrat variables selon l'avancement de la saison.

Monsieur le Maire propose de rester sur les mêmes modalités.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

- **INSTITUE** un droit de place pour stationnement dans les parkings du site du Fer à Cheval, 7J/7, sur la période du 05 mai 2018 au 23 septembre 2018,
- **VALIDE les tarifs** « droit de place : stationnement sur le site du Fer à Cheval » suivants :
 - Voiture 5,00 €
 - Moto 3,00 €
 - Camping-car 10,00 €
 - Car 20,00 €
 - Abonnement 10,00 €
- **RAPPELLE** qu'une régie de recettes a été instituée par arrêté en 1997, réactualisée en 2002 et que cette régie est toujours valide,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'embauche du personnel nécessaire à l'organisation et au bon fonctionnement de la gestion des parkings et du site, et de procéder à la nomination des régisseurs,
- **CRÉE** les postes suivants :
 - 2 agents sur la période du 1er mai 2018 au 23 septembre 2018
 - 2 agents sur la période du 26 mai 2018 au 23 septembre 2018,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour fixer les conditions d'embauches et de rémunérations,

2. COMPTABILITE - FINANCES

2.1 Vote du compte administratif 2017 – Budget Général – Budget annexe Forêt et Budget annexe Presse et des comptes de gestion : budget général – budget annexe Forêt – budget annexe Presse

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire présente l'exécution du budget 2017 et donne communication du compte administratif pour le « budget général » 2017.

BUDGET GÉNÉRAL	Investissement	Fonctionnement
Total recettes 2017	672 970,50 €	1 759 847,58 €
Total dépenses 2017	624 099,46 €	1 404 538,80 €
Résultat de l'exercice 2017	48 871,04 €	355 308,78 €
Résultat antérieur reporté	261 472,90 €	698 738,70 €

Part affectée à l'investissement		398 738,70 €
Solde de clôture au 31/12/2017	310 343,94 €	655 308,78 €

Monsieur le Maire précise que suite à la dissolution de l'entité administrative du CCAS au 31/12/2015, la Trésorerie de Taninges a procédé à la réintégration des résultats du budget CCAS au budget général 2017 de la collectivité.

Le compte de gestion au 31/12/2017 intègre donc ces écritures non budgétaires de reprise de résultat et se présente comme suit :

BUDGET GÉNÉRAL	Investissement	Fonctionnement
Solde de clôture au 31/12/2017	310 343,94 €	655 308,78 €
Reprise des Résultats CCAS (suite à dissolution)	48,79 €	- 588,82 €
Solde de clôture au 31/12/2017 à affecter au BP 2018	310 392,73 €	654 719,96 €

Monsieur le Maire, qui ne peut prendre part au vote conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, quitte la salle et Monsieur MOGENIER Guillaume siège en qualité de président de séance.

M. MOGENIER propose d'approuver le compte de gestion proposé par Mme Ester, Responsable de la Trésorerie de Taninges-Samoëns, et procéder au vote du compte administratif 2017 du budget général.

APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2017 du Budget Général présentant les soldes de clôture suivants :

BUDGET GÉNÉRAL	Investissement	Fonctionnement
Solde de clôture au 31/12/2017	310 343,94 €	655 308,78 €
Reprise des Résultats CCAS (suite à dissolution)	48,79 €	- 588,82 €
Solde de clôture au 31/12/2017 à affecter au BP 2018	310 392,73 €	654 719,96 €

- **APPROUVE ET VOTE** le Compte Administratif 2017 tel que présenté ci-dessus,
- **RAPPELLE** que l'ensemble des documents comptables dans leur intégralité peuvent être consultés au secrétariat de la Mairie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE FORET

Monsieur le Maire présente l'exécution du budget 2017 pour le budget annexe Forêt et donne communication du compte administratif :

BUDGET FORET	Investissement	Fonctionnement
Recettes 2017	13.000,00 €	14 475,65 €
Dépenses 2017	735,00 €	54 568,40 €
Résultat de l'exercice 2017	12 265,00 €	- 40 092,75 €
Résultat antérieur reporté	- 4 754,61 €	103 419,58 €
Part affectée à l'investissement		13.000,00 €
Solde de clôture au 31/12/2017	7 510,39 €	50 326,83 €

Monsieur le Maire, qui ne peut prendre part au vote conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, quitte la salle et Monsieur MOGENIER Guillaume siège en qualité de président de séance.

M. MOGENIER propose d'approuver le compte de gestion proposé par Mme Ester, Responsable de la Trésorerie de Tanninges-Samoëns, et procéder au vote du compte administratif 2017 du budget annexe Forêt.

APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2017 du Budget Annexe Forêt,
- **APPROUVE ET VOTE** le compte administratif 2017 du Budget Annexe Forêt tel que présenté ci-dessus,
- **RAPPELLE** que le compte administratif dans son intégralité peut être consulté au secrétariat de la Mairie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE PRESSE

Monsieur le Maire présente l'exécution du budget 2017 pour le budget annexe Presse et donne communication du compte administratif :

BUDGET PRESSE	Investissement	Fonctionnement
Recettes 2017	-- €	18 682,73 €
Dépenses 2017	-- €	16 357,92 €
Résultat de l'exercice 2017	-- €	2 234,81 €
Résultat antérieur reporté	-- €	20 147,59 €
Part affectée à l'investissement		-- €
Solde de clôture au 31/12/2017	-- €	22 472,40 €

Monsieur le Maire, qui ne peut prendre part au vote conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, quitte la salle et Monsieur MOGENIER Guillaume siège en qualité de président de séance.

M. MOGENIER propose d'approuver le compte de gestion proposé par Mme Ester, Responsable de la Trésorerie de Tanninges-Samoëns, et procéder au vote du compte administratif 2017 du budget annexe Presse.

APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2017 du Budget Annexe Presse,
- **APPROUVE ET VOTE** le compte administratif 2017 du Budget Annexe Presse tel que présenté ci-dessus,
- **RAPPELLE** que le compte administratif dans son intégralité peut être consulté au secrétariat de la Mairie.

2.2 Affectation des résultats

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Budget Général concernant l'exercice 2017 (investissement et fonctionnement) et propose de procéder à leur affectation au Budget Primitif 2018 comme suit :

001 R	Résultat d'Investissement reporté	310 392.73
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	354 719.96
002 R	Résultat de Fonctionnement reporté	300 000.00

APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** d'affecter les résultats du budget général de l'année 2017 au budget primitif 2018, tels que présentés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET FORET

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Budget Annexe Forêt concernant l'exercice 2017 (investissement et fonctionnement) et propose de procéder à leur affectation au Budget Primitif 2018 comme suit :

001 R	Résultat d'Investissement reporté	7 510.39
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 000.00
002 R	Résultat de Fonctionnement reporté	45 326.83

APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** d'affecter les résultats du budget annexe Forêt de l'année 2017 au budget primitif annexe Forêt 2018, tels que présentés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET PRESSE

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Budget Annexe Presse concernant l'exercice 2017 (investissement et fonctionnement) et propose de procéder à leur affectation au Budget Primitif 2018 comme suit :

002 R	Résultat de Fonctionnement reporté	22 472,40
--------------	------------------------------------	------------------

APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** d'affecter les résultats du budget annexe Presse de l'année 2017 au budget primitif annexe Presse 2018, tels que présentés ci-dessus.

2.3 Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre est passée, au 1er janvier 2017, en Fiscalité Professionnelle Unique. A compter de cette date, la collectivité ne bénéficie plus des recettes liées à la fiscalité des entreprises.

A l'instar de ce qui se pratiquait pour la taxe professionnelle, la CCMG se substitue aux communes membres pour l'application des dispositions relatives à l'ensemble de la fiscalité professionnelle : elle perçoit ainsi la contribution économique territoriale (CET, composée de la cotisation foncière des entreprises [CFE] et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises [CVAE]), mais également les impositions forfaitaires de réseau (IFER).

Il rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'arrêter le taux communal des impôts pour l'année 2018. Il rappelle les taux communaux appliqués en 2017 :

- Taxe d'habitation	20,50 %
- Taxe foncière (bâti)	19,06 %
- Taxe foncière (non bâti)	96,01 %

Considérant l'équilibre du budget, la Commission Finances propose le maintien des taux des impôts locaux pour l'année 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

- **VOTE** les taux suivants pour l'année 2018
- Taxe d'habitation **20,50 %**
 - Taxe foncière (bâti) **19,06 %**
 - Taxe foncière (non bâti) **96,01 %**

2.4 Vote des budgets 2018 : Budget Général – Budget annexe Forêt et Budget annexe Presse

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire donne lecture intégrale du budget primitif 2018 – Budget Général.

APRES EXAMEN APPROFONDI DU BUDGET GENERAL, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de voter le budget primitif 2018, Budget Général, tel que résumé ci-dessous :

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 665 897,69 €	1 665 897,69 €	2 013 172,00 €	2 013 172,00 €

- **RAPPELLE** que le budget est voté par chapitre,
➤ **RAPPELLE** que les documents budgétaires sont communicables au public sur simple demande.

DELIBERATION N° D2018_028 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE FORET

Monsieur le Maire donne lecture intégrale du budget primitif 2018 – Budget Annexe Forêt.

APRES EXAMEN APPROFONDI DU BUDGET GENERAL, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de voter le budget primitif 2018, Budget Annexe Forêt, tel que résumé ci-dessous :

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
19 837,22 €	19 837,22 €	70 326,83 €	70 326,83 €

- **RAPPELLE** que le budget est voté par chapitre,
➤ **RAPPELLE** que les documents budgétaires sont communicables au public sur simple demande.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE PRESSE

Monsieur le Maire donne lecture intégrale du budget primitif 2018 – Budget Annexe Presse.

APRES EXAMEN APPROFONDI DU BUDGET GENERAL, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de voter le budget primitif 2018, Budget Annexe Presse, tel que résumé ci-dessous :

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €	42 472,40 €	42 472,40 €

- **RAPPELLE** que le budget est voté par chapitre,
- **RAPPELLE** que les documents budgétaires sont communicables au public sur simple demande.

2.5 Travaux et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions relatives aux financements des projets communaux par le Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental de Haute-Savoie a créé le « Fonds Départemental pour le Développement du Territoire » (F.D.D.T.). Il est destiné à financer des projets d'investissement concernant prioritairement les domaines suivants :

- Développement local
- Soutien à la réalisation et à la rénovation par les collectivités locales de logements accessibles à tous
- Infrastructures de transport et de mobilité, sécurisation des déplacements, et modernisation de la voirie communale
- Construction et rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelles et primaires) et de services aux familles (crèches, garderies, cantines...)
- Construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels.

Monsieur le Maire précise qu'il convient désormais de déposer un dossier pour chacun des projets inscrits au titre de l'année 2018, dont la liste figure ci-après :

Projets	Montant HT	Demande de FDDT	Taux
Travaux accessibilité PMR	40.000,00 €	16.000,00 €	40 %
Réfection de la Voirie communale 2018	47.000,00 €	18.800,00 €	40 %
Aménagement du Chef Lieu Rénovation des quais du Giffre et remplacement des barrières du Chef lieu	270.000,00 €	71.820,00 €	26,5 %
Restauration du petit patrimoine Restauration de la croix de Salvagny et restauration des aiguilles de l'orgue de l'Eglise	11.700,00 €	4.680,00 €	40 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** les projets ci-dessus énoncés et **PRECISE** que ces projets sont inscrits au budget primitif 2018,
- **SOLLICITE** les demandes de subventions au titre du FDDT 2018 aux taux précisés ci-dessus,
- **REMERCIE** le Conseil Départemental pour le soutien apporté à la Commune.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions relatives au financement des projets communaux par le Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental de Haute-Savoie aide les collectivités au titre de la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière. Il s'agit de favoriser les projets présentant un intérêt au regard de l'amélioration du fonctionnement des transports en commun, de la sécurisation des cheminements piétons et des conditions générales de circulations.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics du Chef Lieu et plus particulièrement les quais du Giffre rive droite, face à l'ancienne Abbaye. Ce projet permettra de sécuriser la circulation piétonne.

Projets	Montant HT	Demande de subvention
Travaux d'aménagement des espaces publics du Chef Lieu	160.000,00 €	9.000,00 € <i>(subvention plafonnée à ce montant)</i>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

- **CONFIRME** son souhait de réaliser dans ce cadre les travaux de rénovation des espaces publics situés quais du Giffre face à l'ancienne Abbaye et **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2018,
- **SOLLICITE** la demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière, pour un montant de 9.000,00 €,
- **REMERCIÉ** le Conseil Départemental pour le soutien apporté à la Commune.

DEMANDE DE SUBVENTION ÉTAT AU TITRE DU PLAN DE RELANCE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions relatives au financement des projets communaux par l'Etat.

Dans un contexte de baisse des dotations de fonctionnement, l'État entend soutenir l'investissement local, notamment, par la création d'une dotation de l'investissement public local. L'objectif étant de favoriser la construction et l'emploi sur le territoire, par la relance de l'activité économique.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour la réalisation des travaux de rénovation de l'Auberge de Salvagny au titre de la rénovation thermique.

Projets	Montant HT	Demande de subvention	Taux
Rénovation thermique de l'Auberge de Salvagny	45.830,00 €	13.750,00 €	30 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

- **CONFIRME** son souhait de réaliser dans ce cadre les travaux de rénovation thermique de l'Auberge de Salvagny et **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2018,
- **SOLLICITE** la demande de subvention au titre du plan de relance des collectivités locales, pour un montant de 13.750,00 €.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

3. PERSONNEL

3.1 Création des postes saisonniers – Eté 2018

Comme chaque année et afin de préparer la saison estivale, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de recruter plusieurs agents saisonniers sur différents postes : renfort services techniques – accueil abbaye ; le recrutement des agents d'accueil du parking a été traité en même temps que l'organisation des stationnements.

Pour mémoire, les postes dédiés à l'accueil sur les sites touristiques ont déjà été créés.

Monsieur le Maire propose pour la saison à venir les conditions d'embauche telles qu'énoncées ci-dessous :

➤ Agent polyvalent "Renfort services techniques et espaces verts"

Nombre d'agents à recruter : 2 agents

Nature des fonctions :

- Assurer l'entretien de l'espace sur le territoire communal (voies, routes et chemins communaux, espaces publics, réseaux divers, etc.),
- participer à la mise en valeur du patrimoine naturel,
- participer à l'entretien des espaces verts,
- renforcer l'équipe technique en place sur l'ensemble de ses missions,
- mettre en place et replier le matériel des manifestations et du marché
- nettoyage des espaces publics et des sites,
- travaux annexes.

Travail en autonomie. Permis B indispensable.

Niveau de recrutement : aucun diplôme spécifique mais expérience professionnelle dans un domaine similaire.

Niveau de rémunération : Grade d'Adjoint Technique à Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (congrés payés en sus 10 %) avec régime indemnitaire dans les conditions définies par délibération n° D2016_086 du 15 décembre 2016, selon niveau de recrutement

Durée hebdomadaire : 35 heures, avec possibilité d'heures supplémentaires.

Durée du contrat de travail : Maximum de 5 mois à définir sur la période mai / octobre 2018

➤ Agent d'accueil et d'information des visiteurs – Exposition Abbaye

Monsieur le Maire rappelle le projet d'exposition pour l'abbaye pour l'été 2018.

Un agent communal contractuel est d'ores et déjà affecté à l'accueil de l'exposition.

Néanmoins, compte tenu de l'ouverture au public 7j/7, pour permettre la prise de congés hebdomadaires, les congés annuels et des temps de renfort sur le volet animation, M. Le Maire propose de prévoir un poste à temps non complet sur la période d'ouverture de l'abbaye soit 15 juin / 16 septembre.

Nombre d'agents à recruter : 1 agent

Nature des fonctions : Renfort au poste d'accueil et information des visiteurs à l'exposition de l'Abbaye, surveillance, entretien des lieux et travaux annexes,

Grade d'Adjoint Technique Territorial (congrés payés en sus 10 %) avec régime indemnitaire dans les conditions définies par délibération n° D2016_086 du 15 décembre 2016

Durée hebdomadaire : temps non complet – 15 h / semaine

Durée du contrat de travail : du 15 juin au 16 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

- **DÉCIDE** de créer les postes agent « renfort services techniques » et « agent d'accueil et d'information des visiteurs – Exposition abbaye » selon les conditions définies ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder au recrutement, fixer les conditions d'embauches et de rémunérations,
- **CONFIRME** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget Principal.

4. QUESTIONS DIVERSES

/

Séance levée à 22 h 00

Le Maire,
Stéphane BOUVET.